

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

**MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ
SNDR 2.0**

PERIODE : 2021 – 2030

NOTE DE SYNTHESE

Avril 2022

1. ENJEUX DE LA STRATEGIE

La SNDR vise à faire face à plusieurs enjeux majeurs de la filière :

- ◇ **Enjeux de sécurité alimentaire** : Participer à la sécurité alimentaire nationale ; Le riz représente 19 %, des dépenses alimentaires (INS, 2011) ;
- ◇ **Enjeux économiques** : (i) Renforcer la contribution de la filière à la création de richesse nationale, (ii) Renforcer la compétitivité et la qualité du riz produit localement auprès des consommateurs ivoiriens, (iii) Rééquilibrer la balance commerciale et éviter les sorties importantes de devises via la réduction des importations de riz et l'exportation de surplus ;
- ◇ **Enjeux financiers** : (i) Améliorer l'accès des acteurs aux financements et (ii) aux produits d'assurances, (iii) faire de la filière une source de revenus fiscaux pour l'Etat ;
- ◇ **Enjeux sociaux** : (i) Pérenniser les emplois actuels et créer de nouveaux emplois dans le secteur, (ii) Améliorer les conditions sociales des riziculteurs en leur garantissant un revenu stable et profitable.

2. CONCEPTS DE BASES

Organisation spatiale : Pôles de développement rizicoles

Le pays est divisé en vingt (20) bassins de production, appelés "*Pôles de Développement Rizicoles*". Le Pôle est une aire géographique unitaire, (i) ayant un potentiel de production de 100 à 200 000 tonnes de paddy par an, disposant (ii) de périmètres aménagés ou aménageables d'au moins 1000 hectares et (iii) d'un rayon de collecte de paddy d'au plus 100 km autour d'une usine de 2 ou 5 tonnes par heure.

Leadership du secteur privé

Chaque Pôle est sous la responsabilité déléguée par l'Etat, d'un leader de Pôle. Le leader est un opérateur économique remplissant les critères suivants : (i) être une Société Anonyme de droit ivoirien avec Conseil d'Administration, (ii) avoir un ou plusieurs partenaires techniques et financiers solides, expérimentés et compétents notamment dans les domaines agronomiques, industriels et commerciaux, (iii) avoir un plan de développement d'activités rizicoles comprenant l'encadrement de la production, l'achat, la valorisation du Paddy et la mise en marché, (iv) et prouver sa capacité à lever les financements nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement.

La SNDR accorde une large place aux opérateurs privés afin de répondre aux préoccupations suivantes :

- *Assurer aux producteurs un accès adapté aux intrants et à la mécanisation pour la conduite des opérations culturales, Appuyer les producteurs pour la maintenance des infrastructures de production en condition irriguée et Assurer aux producteurs, l'achat au comptant du paddy à un prix négocié*
- *Contribuer au développement d'une industrie de transformation du paddy à la hauteur des ambitions du pays*
- *Développer un réseau de distribution du riz local sur l'ensemble du territoire national.*

Chaîne d'approvisionnement et Contractualisation

Le principe de contractualisation doit résider sur la demande en riz exprimée par le marché. Ainsi, des relations contractuelles formelles seront être établies entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, notamment entre les transformateurs et les producteurs afin d'assurer l'approvisionnement régulier des unités de transformation en paddy et l'accès des riziculteurs aux semences et autres intrants agricoles.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES A L'HORIZON 2025 & 2030

- ◇ **Vision** : Une filière rizicole compétitive et durable à même de satisfaire les besoins nationaux et de dégager des surplus.
- ◇ **Objectif principal** : Assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité en 2025 et garantir les stocks de sécurité nécessaires.

Objectifs stratégiques

- 1) Le renforcement de l'appui à la production** par le développement de la maîtrise de l'eau ; l'amélioration de l'accès aux semences de bonnes qualités, aux intrants, à la mécanisation, aux innovations technologiques et un conseil agricole plus performant et dynamique ;
- 2) Le renforcement de l'appui à la valorisation** par l'amélioration du dispositif de transformation du paddy, de la qualité du riz blanchi et des circuits de distribution et de commercialisation du riz ;
- 3) Le renforcement de la surveillance, du financement et la gouvernance de la filière** par l'amélioration de l'organisation des acteurs ; la mise en place de mécanismes de financement et de régulation de la filière et le renforcement des dispositifs statistiques et de suivi-évaluation.

Objectifs quantitatifs :

L'évolution de la production de paddy, de riz blanchi attendue et du taux de couverture des besoins nationaux du fait de la mise en œuvre de la stratégie est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Objectifs quantitatifs SNDR 2020 – 2030

Désignation	Valeurs Cibles		
	CT (En 2023)	MT (En 2025)	LT (En 2030)
Superficies emblavées (ha)	853 057	937 188	987 931
Production nationale de Paddy (t)	2 989 837	3 855 425	4 786 737
Production nationale de riz blanchi (t)	1 937 863	2 534 200	3 212 700
Besoins consommation (t)	2 388 784	2 512 166	2 849 224
Taux de couverture des besoins nationaux	81 %	100 %	113 %

Mesures à prendre

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera la prise d'un ensemble de mesures adossées à des instruments de politiques agricoles, commerciales, de réglementation pour garantir l'atteinte des objectifs. Les principales mesures à prendre sont les suivantes :

- 1. Mettre en place une parafiscalité sur le riz d'importation pour constituer un fonds pour le stock de régulation et de sécurité (5% de la valeur du riz importé) ;*
- 2. Mettre en place une détaxe temporaire de 12% à 8% sur le riz cargo pour favoriser la création de valeur ajoutée à travers l'industrie de transformation locale (usine de 5 t/h) ;*
- 3. Opérationnaliser la mission de régulation de l'ADERIZ en lui conférant l'autorité pour délivrer les agréments de riz cargo bénéficiant de la détaxe de l'Etat ;*
- 4. Modifier les textes relatifs à l'importation du riz (cadre institutionnel, conditions d'importation, ordonnance N0 2008-123 du 1^{er} avril 2008 portant aménagement du taux de la TVA et des droits de douane sur certains produits de grande consommation et suspension de la taxe pour le développement de la culture du riz, etc..) pour corriger le dysfonctionnement sur le marché du riz dû aux pratiques actuelles des importateurs ;*
- 5. Mettre en place un cadre de régulation permettant de structurer la politique d'importation en phase avec l'évolution de la production nationale (jumelage) afin de substituer progressivement le riz importé par le riz de Côte d'Ivoire ;*
- 6. Etendre aux futurs investisseurs dans la filière riz, les avantages supplémentaires au code des investissements identiques à ceux octroyés aux filières hévéa et anacarde ;*
- 7. Prendre un texte de caractérisation du riz de Côte d'Ivoire (normes qualité, fortification, etc.) pour promouvoir le label riz de Côte d'Ivoire ;*
- 8. Prendre un texte pour le suivi douanier des flux transfrontaliers de riz afin d'améliorer la maîtrise des statistiques et réduire les distorsions dans les politiques sous régionales ;*

9. Prendre un texte définissant les modalités des quotas de commande publique ciblés sur le riz de Côte d'Ivoire pour promouvoir la production et la consommation nationale.

4. COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

Le coût global de la mise en œuvre de la SNDR 2.0 en vue d'atteindre l'autosuffisance en 2025, s'élève à 473 milliards FCFA répartis sur une période de cinq années comme suit :

- L'Etat de Côte d'Ivoire : **57 Milliards de F CFA, soit 12 % des besoins.**
- Les opérateurs privés : **302 milliards de F CFA, soit 64 % des besoins ;**
- Les Partenaires techniques et financiers : **114 Milliards de F CFA, soit 24 % des besoins ;**

Axes d'intervention	CT (2021-2023)	MT (2024-2025)	TOTAL (2021-2025)	LT (2026-2030)	TOTAL GENERAL
Production	70,27	129,01	199,28	613,20	812,49
Maitrise de l'eau	61,0	184,0	245	300,00	545,00
Transformation	3,98	1,40	5,38	8,50	13,88
Commercialisation	6,57	4,34	10,91	3,23	14,14
Gestion et Suivi-Evaluation	7,07	5,42	12,49	13,69	26,18
TOTAL	148,89	324,18	473,07	938,62	1 411,69

L'Etat est engagé à jouer son rôle régalien et créer les conditions pour un environnement propice à chaque opérateur et la promotion de l'investissement efficient des opérateurs privés ;

Les investissements de maitrise de l'eau (barrages, aménagements, etc.) sont réalisés par l'Etat et mises à la disposition des riziculteurs par l'Etat. En ce qui concerne l'accès à la terre, la loi sur le foncier rural ne permet pas de vente à une personne morale mais des cas de locations sont possibles.

5. GOUVERNANCE DE LA SNDR 2020 - 2030

La gouvernance de la SNDR 2.0, comprendra au titre du cadre institutionnel :

- Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, maître d'ouvrage, le Ministère en charge du Budget et du portefeuille de l'Etat, et le Ministère de l'Economie et des Finances, Ministères de tutelle, représentants de l'Etat ;
- L'Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ), maître d'ouvrage déléguée, chargée de la mise en œuvre de la stratégie ;
- L'Interprofession (OIA-Riz) comprenant l'ensemble des structures représentatives de chaque groupe d'opérateurs.

6. EFFETS ET IMPACTS DE LA STRATEGIE

Les principaux impacts socio-économiques attendus de la SNDR 2020 – 2030 sont les suivants :

- Assurer à fin 2025 l'autosuffisance en riz du pays et faire de la Côte d'Ivoire un des premiers producteurs et exportateurs de riz en Afrique à l'horizon 2030 ;
- Contribuer à la création de richesses et d'emplois dans toutes les régions du pays et à l'éclosion des activités socio-économiques en Côte d'Ivoire et un développement inclusif dans toutes les régions du pays par l'amélioration des revenus ;
- Améliorer la balance des paiements grâce à une réduction progressive des sorties de devises estimées aujourd'hui à environ 600 millions USD, soit 300 milliards de FCFA pour couvrir les achats de riz importés ;
- Lutter efficacement contre la pauvreté, le chômage, l'exode rural et réduire les disparités régionales.

7. ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'ACTUALISATION DE LA SNDR

Le processus d'actualisation de la Stratégie a été conduit sous la supervision de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) qui appuie l'ensemble des 33 pays membres. La mise en œuvre de ce processus est résumé dans le tableau ci-après.

Etapes	Activités conduites	Résultats
1	Mise en place d'une Task Force (Groupe de travail d'experts pour l'élaboration des documents)	<u>Réalisée</u> Membres de la Task Force : ADERIZ, ANADER, MEMINADER, CNRA, OIA, AFRICARICE, MINISTERE DU COMMERCE, FIRCA, CIRES
2	Réalisation de semaines de travail	
	1 ^{ère} Semaine de travail	<u>Réalisée</u> Analyse des écarts, Elaboration des mécanismes et outils, Identification des domaines d'intervention prioritaires
	2 ^{ème} Semaine de travail	<u>Réalisée</u> Actualisation au regard des orientations du Ministère, Evaluation des coûts
	3 ^{ème} Semaine de travail	<u>Non réalisée : Prévues en Mai 2022</u> Elaboration des notes conceptuelles de la stratégie, Consolidation des cibles, des coûts, des délais et des impacts.
3	Validation de la stratégie révisée	<u>Non réalisée : Prévues en Juin 2022</u> Organisation d'un atelier national de validation avec la participation des acteurs, du secteur privé et des PTFs
4	Proposition en Conseil des Ministres	<u>Non réalisée : Prévues 3^{ème} Trimestre 2022</u> Proposition d'une Communication en Conseil des Ministres relative à la SNDR